

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 22

Artikel: Sur quelques affaires militaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un commentaire d'André Philip: le plan, les partis et les syndicats

Destin d'un mot. Planification. Le mot n'effraie plus. Pas besoin de le masquer, de le travestir en programmation, en prospective indicative. Il s'est imposé. Les rédacteurs en chef du « Journal de Genève » et de la « Gazette de Lausanne » l'utilisent comme un jouet neuf. C'est le nouveau hobby de la bonne société. Que met-on dans mon corbeillon ? — Une planification.

Certains milieux patronaux trouvent pourtant abusive cette nouvelle mode. S'il s'agit simplement, dit en substance le « Bulletin patronal », d'exiger que le gouvernement sache prévoir et choisir, nous vous faisons remarquer qu'avant de s'appeler « planifier », cela s'appelait « avoir une politique ».

Sous cette remarque, on découvre une confusion traditionnelle. Ceux qui suivent de près les affaires politiques savent que l'Etat va être entraîné à des dépenses énormes, celles que l'on cite couramment : la recherche scientifique, les universités et les hautes écoles, l'épuration des eaux, le logement, les autoroutes, etc. Comme il ne peut pas tout faire, on réclame qu'il choisisse **budgétairement** des priorités. Si la planification, ce n'était que cela : il vaudrait mieux, en effet, appeler ce choix une politique tout bonnement. Mais la planification n'a pas pour but de prévoir uniquement la manière dont s'effectueraient, dans les prochaines années, les seules dépenses **publiques** (en Suisse, ce serait déjà un progrès). Elle a pour but de définir l'orientation et le rythme de la croissance économique et de prévoir quel usage sera fait du revenu national.

M. Olivier Reverdin, lui, prend ce terme dans son sens fort. Il vient de déposer un postulat sur le bureau du Conseil national. Il réclame une planification des investissements tant publics que privés ; et il demande une meilleure distribution non des recettes fiscales, mais du revenu national.

Mais nous désirons aujourd'hui donner la parole à André Philip qui, dans « Le Monde » du 4-5 octobre, publie quelques notes sur le cinquième plan français. Nous limitons la citation aux observations qui portent non sur le contenu du plan, mais sur les conditions qui sont nécessaires pour qu'un plan puisse être sérieusement et démocratiquement discuté. La première observation, qui concerne la réorganisation des méthodes de travail des syndicats et des partis, recoupe, très exactement, ce que nous soutenons avec entêtement dans « Domaine Public ».

Deux conditions

« L'exposé de M. Massé sur les principes de base du V^e Plan marquera sans doute une date dans l'évolution politique de la France. C'est en effet la première fois qu'un rapport d'ensemble est ainsi présenté à l'opinion, au Conseil économique et au Parlement avant l'élaboration technique du Plan. Ainsi sont clairement posés les principaux problèmes de notre politique économique, comme des options à réaliser entre les divers usages possibles du revenu national, chaque choix entraînant une dépense, c'est-à-dire l'exclusion d'autres usages possibles. Mais, dès le début, deux observations s'imposent :

1) Ceci entraîne la liquidation de l'action politique ancienne, combinant des débats idéologiques abstraits et la défense d'intérêts partiels à courte vue, sans considération des conséquences globales des mesures décidées. Le citoyen est désormais mis en face de ses responsabilités globales, averti des conséquences de ses options, appelé à prendre des décisions qui l'engageront pour cinq ans. C'est dire que partis, syndicats et autres groupements par lesquels s'exprime l'opinion devront être capables de

discuter avec technicité et compétence des problèmes concrets de production, de répartition et d'échange. Ils devront pour cela disposer de bureaux d'études et se faire représenter par des hommes compétents, ce qui implique une transformation profonde de leur structure interne et un renouvellement (avec rajeunissement) de leur personnel.

2) Même quand cela sera fait, il sera difficile, pour une opposition politique, de préparer un « contre-plan ». Il lui faudra, en effet, rechercher les informations, les compétences, que possèdent seuls les membres de l'Institut national de la statistique, de la direction des recherches économiques et financières et du commissariat au Plan. C'est inévitablement sur les analyses présentées par ces organismes que le débat s'engagera ; il importe donc que celles-ci soient d'une totale objectivité et puissent être acceptées comme base de travail, et par le gouvernement et par l'opposition.

...Le Plan ne pourra pleinement jouer son rôle que si le commissariat apparaît comme un organe non de l'Etat mais de la société dans son ensemble ; administré par un conseil représentant les principales forces économiques, sociales et intellectuelles du pays, avec l'Etat politique en minorité, il devrait avoir son autonomie constitutionnellement garantie. »

Forum sur la recherche pédagogique

Pourquoi le progrès en pédagogie ne serait-il pas possible comme dans toute autre science humaine ? Les conditions de ce progrès sont la recherche et l'expérimentation. La pédagogie expérimentale ne considère pas l'enfant comme un cobaye. Au contraire, en partant des possibilités de l'enfant, elle tente de mettre au point les méthodes les plus efficaces. Un forum aura lieu sur ce sujet à Lausanne le 20 novembre, à 20 h. 30, à la salle des XXII-Cantons. Sous la présidence de Christian Ogay qui l'a organisé, il groupera les professeurs Müller, Panchaud et Roller des Universités de Neuchâtel, Lausanne et Genève, M. Stanmelbach, du Centre de recherche de l'enseignement secondaire vaudois, M. J.-P. Rochat, directeur des Ecoles de Montreux, et de MM. Barbay, maître à l'Ecole normale, Veillon, président de la Société pédagogique romande et Gavillet, maître au Gymnase.

Les deux rédacteurs de D. P. qui y participent espèrent y retrouver plusieurs de nos lecteurs.

Petit rappel à propos du prix de l'essence

On va se battre au sujet de la taxe de 5 ct. destinée au financement des autoroutes. Mais pourquoi ne demande-t-on pas avec la même insistance au Cartel des pétroles pour quelles raisons le prix de l'essence à la colonne ne baisse pas, alors que le prix moyen frontière n'a cessé de diminuer ?

On connaît la réponse des importateurs : le prix de revient à la frontière diminue, mais les frais de distribution à l'intérieur du pays augmentent.

On connaît la vérité : toutes les grandes compagnies pétrolières annoncent des bénéfices accrus. Une des causes essentielles de cette augmentation est la rationalisation de la distribution. (cf. Petroleum Press Service, juillet 1964).

On ne peut qu'être frappé par la virulence des attaques contre l'Etat qui pourtant investit en biens réels l'argent qu'il prélève et par le silence qui est fait sur les bénéfices des grandes compagnies pétrolières et qui partent en dividendes Standard, en dividendes Shell, en dividendes B.P., etc.

Sur quelques affaires militaires

— Une campagne de presse a tenté en Suisse allemande d'imposer la nomination du colonel Ernst à la tête de l'état-major général. On sait que ce colonel est opposé, avec de très solides arguments, à l'actuelle conception de la défense nationale, armée ultra-mécanisée.

Aurait-il été possible de remettre en question une décision du Parlement, qui a choisi en connaissance de cause cette conception de la défense, par le biais d'une nomination ? Certes tout devra être repensé... Mais par le successeur de M. Chaudet.

A noter que la Suisse romande est restée étrangère à ces disputes. On n'y soupèse pas les mérites des bons et des moins bons colonels. On semble plutôt les mettre tous dans la même casquette.

— L'entrée du colonel Ernst a donné l'impression d'un compromis : où va l'unité de doctrine ? s'écrient quelques commentateurs. Les rares privilégiés qui ont pu consulter les procès-verbaux de la commission de défense nationale sont plus réservés sur la Doctrine. Que d'hésitations, parce que les problèmes sont complexes ; que de compromis... avec la réalité. Aussi, ces initiés s'étonnent d'avoir entendu proclamer que la défense nationale exigeait impérieusement, pour des raisons de salut public, telle dépense, et que ça ne se discute pas ! quand ils découvrent plus tard que la Commission de défense nationale hésitait sur son opportunité.

— Est-ce que les conférences publiques du colonel Züblin sont compatibles avec les dernières décisions du Parlement ? Il déclare : « Il s'agit avant tout de faire face efficacement à l'organisation du commandement ennemi, à combattre les centres de radar et de transmissions, les rampes de lancement et les avions si possible avant qu'ils ne prennent l'air et pour autant qu'ils soient accessibles. » (ats). Cela implique la possession de chasseurs-bombardiers à long rayon d'action... Or, le Parlement, sur rapport de la commission Furgler, a expressément renoncé à ce type d'avions, les chasseurs à long rayon d'action étant réservés uniquement à l'exploration. Alors, de quel droit ce Monsieur parle-t-il ?

— Manœuvres à Schaffhouse du 4^e Corps d'armée. Guerre des ondes organisée par le service psychologique, parachutages (dans des conditions ridicules, à partir d'un Junker !) et photographie de Brejnev sur un tank, ce qui ne manqua pas d'étonner diplomatiquement l'ambassadeur de l'U.R.S.S. Dans l'affaire Popov que nous connaissons bien, il y avait déjà diffusion de fausses nouvelles préparées par le service psychologique, et portraits de dirigeants russes. Enfantillage, a-t-on dit, pour l'incident de Schaffhouse. Dans l'affaire du Lac Noir, la torture mise à part, c'était l'enfantillage infantile qui dominait. Mais il est souvent terriblement révélateur.

— La mort du policier Kottmann n'a, en Suisse romande, que médiocrement ému l'opinion. C'est curieux, après l'émotion que suscita l'accident de Bellerive. Le travail d'un homme-grenouille est, en toutes circonstances, dangereux. Dans le Rhin, de nuit, les risques étaient énormes. Mais quels moyens de sauvetage avaient été prévus et organisés ? Aucun. Si cette négligence a été jugée criminelle à Lausanne, paraîtra-t-elle excusable à Schaffhouse ?

Nos abonnés de la première heure ont reçu ou recevront un rappel et un bulletin de versement pour qu'ils puissent renouveler leur abonnement. Malgré l'augmentation des frais d'impression, notre prix reste inchangé (20 numéros : 12 francs). Nul doute que MM. Schaffner et Bonvin apprécieront notre politique anti-inflationniste.